

# Éducation : état d'urgence

Sous les applaudissements du MEDEF, le gouvernement vient d'annoncer pour les jeunes de notre pays l'institutionnalisation de la précarité avec le Contrat Première Embauche qui permet à l'employeur de licencier sans motif pendant deux ans. L'État employeur permet aux entreprises d'appliquer ce qu'il fait actuellement subir à nos collègues non titulaires : reconnaissons-lui le mérite de la cohérence !

Les coups portés au service public d'éducation n'ont pas d'autre sens : la mise en œuvre de la loi Fillon constitue bel et bien un pas de plus vers la société que ce gouvernement essaie de nous imposer. L'effondrement du nombre de postes offerts aux concours de recrutement, rendu public en pleins congés scolaires, donne au gouvernement les moyens d'atteindre l'objectif de ne remplacer qu'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Concomitante à l'introduction du CDI dans la fonction publique, cette décision menace l'existence même d'un véritable service public d'éducation.

Les annonces faites, tous ministres confondus dans un même élan démagogue et populiste, sur l'intégration sociale et l'éducation prioritaire procèdent d'un cynisme révoltant : voici *in fine* la révolte des banlieues utilisée comme prétexte à la remise en cause de l'éducation prioritaire et à l'éviction précoce des élèves, à l'heure où l'augmentation des niveaux de qualification est reconnue par tous comme une nécessité : remédions à l'échec scolaire par la démission de l'école, répondons à l'urgence sociale par la casse du service public ! Mais qui sera dupe ?

Certainement pas les personnels de l'Éducation nationale, qui entendent avec consternation les provocations du ministre de la fonction publique dans les négociations salariales, qui persiste dans son refus d'une augmentation de 1,8% du point d'indice (compensant à peine l'inflation), de toute discussion sur la grille des salaires et de tout rattrapage de notre pouvoir d'achat.

À l'opposé des logiques libérales à l'œuvre sous la férule du gouvernement, le SNES reste attaché à des professions confortées dans leurs statuts, pour accomplir leur mission de service public d'éducation et conserver l'objectif de la réussite de tous. Cette conviction nous oppose farouchement à l'école à deux vitesses voulue par le ministre, via un socle commun étriqué et une individualisation de la scolarité des élèves, au prix d'une dénaturation profonde de nos métiers : remplacements, bivalence...

Le 2 février, refusons le démantèlement du service public d'éducation, décrétons l'état d'urgence pour l'école, exigeons une autre politique éducative et sociale pour nos élèves et pour tous les salariés.



# Besse : le collège du futur...hélas !

Le 2 septembre, les portes du collège de Besse s'ouvraient aux élèves pour la 1<sup>ère</sup> fois, sous les regards de parents d'élèves attentifs et... des caméras du 13 h de TF1. Considéré par certains comme un « fleuron architectural », le collège de Besse a en effet coûté énormément : 8500 m<sup>2</sup> de surface bâtie, 5000 m<sup>2</sup> d'espaces verts, matériaux hi-tech et autres automatismes dernier cri. Ne parlons pas des factures de gaz et d'électricité ainsi que des contrats passés avec les différentes entreprises sous traitantes pour la maintenance de cet établissement du 21<sup>ème</sup> siècle. En somme, un établissement moderne et coûteux mais avant tout un établissement public : imaginé et conçu pour les élèves, fonctionnant grâce au travail quotidien des fonctionnaires (enseignants, ATOS,...) qui en ont la charge. Or, c'est tout le paradoxe de ce nouveau collège : derrière la débauche de moyens financiers, se cache la dure loi de la réduction des coûts en moyens humains.

Pour entretenir une telle surface et assurer le service de restauration à plus de 400 élèves, le collège ne dispose que de 8 personnes à plein temps. De même, pour assurer la surveillance de 534 élèves inscrits dès la 1<sup>ère</sup> année (l'inspection académique n'en prévoyait que 460), on ne dispose que de 3,5 postes d'assistant d'éducation. Quant aux enseignants, c'est avec joie qu'ils ont pu ouvrir cet établissement avec des classes à 28 ou 29 élèves, un nombre insuffisant de manuels scolaires et pour certaines matières (technologie en particulier) aucun matériel dans les salles de classe : sans ordinateur et sans tableau pendant plus d'un mois, autant dire que

les profs de techno ont dû développer des trésors d'ingéniosité pour occuper leurs élèves ! Bien sûr, l'inauguration du collège, en présence du Recteur et de l'Inspecteur d'Académie (mais sans l'ensemble des enseignants et des ATOS), s'est très bien déroulée. On a même eu droit à un très joli article dans la presse locale où l'on pouvait lire que nous croulions « sous une pluie d'ordinateurs ».

Mais alors qu'au conseil général du Var, on trouve vraiment déplacé que le personnel du collège se plaigne de la taille insuffisante du réfectoire et des salles de permanence, au rectorat on ferme les yeux sur les 79 HSA qu'il manque dans la dotation globale du collège. Faute d'adultes en nombre suffisant, le « fleuron architectural » a déjà été dégradé (casiers, portes anti-feu). Certains élèves ont vite compris comment déclencher des alarmes de ce temple de l'électronique.

Les agents d'entretien passent leur temps à réparer le matériel. Quant aux enseignants, leur chef d'établissement leur a reproché de ne pas assez surveiller les couloirs. De plus, afin de soulager les assistants d'éducation, l'appel des élèves se fera avec le cahier de la classe et... l'appel téléphonique grâce aux appareils installés dans chaque salle de classe. En plus d'assurer les cours et d'assumer notre tâche de surveillance dans l'établissement, nous devons à présent répondre aux appels de la Vie Scolaire pendant nos cours.

En somme, voilà le collège de demain : tout comme la grande distribution ou d'autres secteurs du privé, la réduction

des coûts et des moyens humains au sein de l'Education nationale se traduira inévitablement par un bouleversement de nos conditions de travail. Confronté à des élèves de moins en moins dociles faute d'encadrement suffisant, l'enseignant devra se montrer polyvalent, réactif et devra s'adapter à tous types de situation. La situation du collège de Besse n'est qu'un exemple parmi d'autres mais illustre bien un changement d'orientation en terme de politique éducative. Le collège de demain sera spacieux, lumineux, bien pourvu en ordinateurs et autres gadgets et fonctionnera avec le minimum de personnels : le personnel TOS devra augmenter sa productivité en nettoyant le maximum de m<sup>2</sup> de bâtiments et les enseignants assumeront le maximum de tâches avec ou sans leurs élèves. Si certains trouvent cette vision du collège de demain pessimiste, il suffit de se dire que tout cela n'est pas vraiment pour demain : cela existe déjà aujourd'hui, à Besse sur Issole.

OLIVIER BONNARD



## Les laissés pour compte de l'Éducation nationale

Le ministère de l'Éducation Nationale, après avoir recruté en 1999-2000 plus de non-titulaires que de titulaires, se débarrasse de ses personnels précaires, sans autre forme de procès. Dans notre académie, les situations personnelles et familiales de ces collègues sont dramatiques : divorces, retour au domicile parental et surendettement progressif ...

Malgré nos actions, nos interventions, l'administration rectorale reste sourde à leur détresse. Nous avons le sentiment d'assister à un véritable gâchis social et collectif. On peut donc légitimement se demander quel est l'objectif de cette « politique ministérielle ».

Une des raisons : l'élaboration de contrats de droits privés (loi CDD/CDI, prétendument prévu pour se mettre aux normes européennes sur l'emploi) permettra au gouvernement de réduire de manière significative le nombre de fonctionnaires et de pallier les recrutements

massifs de titulaires pour compenser les départs à la retraite.

Les non-titulaires du collectif de Nice, n'acceptant pas d'être les dindons de la farce « libérale », ont campé près de 15 jours devant le rectorat, accompagné le recteur dans ses déplacements, fait signer une pétition aux écrivains et personnalités du festival de Mouans-Sartoux.

Dans l'at « tente » de l'action nationale, programmée le 7 décembre, ils se sont réunis une dernière fois le mardi 29 novembre, pour demander des comptes au Recteur. Le collectif a épinglé, sur les grilles du rectorat, les listes recensant plus de 600 contractuels en attente de poste.

Reçue par le rectorat, la délégation a dénoncé les bizarreries des affectations, les problèmes que posent les vacances, a exigé de réduire le délai d'indemnisation des allocations chômage et de faire remonter nos demandes concernant le Ministère.

Forts de notre initiative, d'autres académies ont pris le relais. Une délégation de 15 collègues non-titulaires du collectif (A.M. et Var) a retrouvé les collègues venus d'autres académies pour prendre part à l'action nationale du 7 décembre. Un campement de la précarité a été installé place de la Sorbonne à Paris afin d'obtenir des négociations ministérielles sur le réemploi....

Doit-on s'arrêter là alors que dans un même temps les possibilités de titularisations se ferment ?

Le SNES-FSU, syndicat majoritaire, confirmé par les dernières élections professionnelles, condamne « ce véritable plan de licenciement sans équivalent » qui touche la quasi totalité des non titulaires. Il demande que ces collègues puissent bénéficier de mesures de réemploi et exige un vrai plan de titularisation pour tous et appelle à des actions durant tout le mois de février.

JEAN LOUIS INNOCENTI ET CHRISTINE CIVIER

# Rentrée 2006 : décrétons l'état d'urgence !

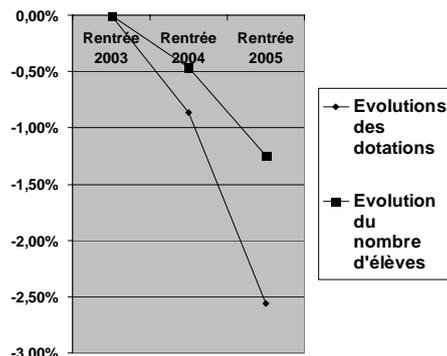
Les documents ministériels sur la rentrée 2006 sont édifiants. Le ministère nous classe dans les académies déficitaires et conclut à la nécessité d'implanter 111 postes dans nos collèges et lycées pour simplement maintenir l'offre de formation déjà étriquée et un classement peu glorieux quant au remplissage des structures (nombre d'élèves par classe, par groupes,...), 24<sup>ème</sup> sur 30 académies en collège et dernier en lycée. Mais l'annonce faite pour cette prochaine rentrée est pour le moins paradoxale avec une amputation de 56 postes ! Cette politique du toujours moins se poursuit avec la même célérité depuis la rentrée 2003 et comme le montre le graphique (ci-dessous), va bien au delà de la simple évolution démographique, dans une académie où les retards, qui plus est, n'ont toujours pas été comblés. L'appauvrissement de l'offre de formation, le dynamitage de l'éducation prioritaire, la mise à mal de nos métiers (remplacements imposés, bivalence, déroulement de carrière) : autant de régressions inacceptables. Ces choix budgétaires et éducatifs font fi des besoins réels de l'école et de ses personnels et hypothèquent l'avenir de la jeunesse et de la nation. Décrétons l'état d'urgence pour l'école. Exigeons une rentrée 2006 placée sous le signe de l'ambition et une autre politique éducative prenant en compte les revendications des personnels.

## DYNAMITAGE DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

Dans l'académie, 13 établissements qui scolarisent 15% des élèves (près de 10 000) sont concernés. A la rentrée 2005, pour la première fois, les effectifs de plusieurs classes y dépassaient les 25 élèves réglementaires ! 6 établissements ont été retenus pour le dispositif «ambition réussite»: collège Nucéra, J. Romains, M. Jaubert à Nice, collège Genevoix, collège La Marquisanne à Toulon et collège Wallon à La Seyne ; sur les critères suivants : + de 63% de Catégories Sociaux Professionnelles défavorisées et le plus fort pourcentage d'élèves en retard de deux ans et plus à l'entrée en sixième.

Après avoir présenté cette liste des établissements classés en niveau 1, le recteur s'est engagé à proposer au ministre le maintien de tous les autres établissements ZEP de l'académie au niveau EP2. Quid de la décision du ministre ? Combien de temps les moyens et indemnités seront-ils maintenus ?

La priorité éducative est ainsi concurrencée par les priorités budgétaires. À travers la liquidation programmée des ZEP, c'est le «socle dur» de la Loi Fillon qui se met en œuvre. Se mobiliser massivement, c'est éviter de faire des ZEP le laboratoire d'expérimentation de la loi Fillon. Le SNES avec le SNEP, le SNUEP et le SNUipp organisent le mercredi 8 mars à Paris les assises nationales de l'éducation prioritaire avec la volonté de rassembler des délégations envoyées par les établissements de toute la France pour témoigner et manifester devant le ministère.



## OFFRE DE FORMATION : «RÉDUIRE LA VOILURE» (SIC)

### Pré-bac

Le premier constat, c'est la soudaine «pénurie» de documents préparatoires à la rentrée, concernant les modifications des structures (ouvertures, fermetures, transformations). Par quelques périphrases, le recteur confirme l'envoi d'une circulaire aux chefs d'établissements leur demandant d'ajourner les demandes de modifications de structure et sa volonté «de mettre à plat» les formations (options de détermination en seconde, langues vivantes, sections européennes, formations technologiques ou professionnelles) pour les mettre en «adéquation avec le projet académique et les projets d'établissement». Nous pensons que la réalité est beaucoup plus crue : un nouvel appauvrissement de l'offre de formation pour cause budgétaire !

### Post-bac

Pour le post-bac aucune création, mais par contre 105 suppressions dans les AM et 114 dans le Var qui s'ajoutent aux 153 enregistrées l'an dernier : une amputation de 372 places en 2 ans, essentiellement en BTS. Certes, contrairement à l'an passé on ne supprime pas de sections mais on réduit la capacité d'accueil à 24 ou 15 élèves ce qui

permet de supprimer un certain nombre de dédoublements et de réaliser des économies qui pourront entraîner des mesures de carte scolaire. La raison invoquée est la baisse des effectifs. Celle-ci est réelle, mais plutôt que de s'interroger sur les causes et proposer des solutions appropriées à chaque cas, le rectorat, en conformité avec la politique du MEN, préfère des remèdes dignes des médecins de Molière : «seignare, ensuite purgare» est sa seule réponse. Quitte à fragiliser des formations et handicaper des élèves, issus pour la plupart de milieux modestes, et pour qui le BTS est une possibilité de promotion sociale. En tout cas nous ne devons poursuivre, au sein du SNES, notre réflexion sur le post-bac en lycée, ses problèmes et les solutions possibles.

### Deux poids deux mesures

Mais il y a une exception pour confirmer la règle : c'est la classe de prépa PCSI ouverte l'an passé dans le privé (Stanislas/ Cannes). Ouverte au mépris des règles en vigueur, contre l'avis du recteur et du ministre de l'époque, cette prépa, «forte» de ses 15 élèves (contre 45 en moyenne dans le public) dont 1 seul issu de l'établissement, cette prépa, il n'est pas question de la fermer !!!

## DOTATION DES ÉTABLISSEMENTS : TOUJOURS MOINS !

La perte « officielle » pour les établissements de notre académie serait de 56 postes. C'est ce que voulait nous faire croire M le Recteur et que nous aurions pu croire à la lecture des documents préparatoires. Face au manque de sincérité de ces documents, il nous a fallu réaliser plusieurs calculs pour obtenir une comparaison fiable entre la dotation (dgh) 2005 et celle prévue pour la rentrée 2006. Et la note est «salée» : c'est en réalité l'équivalent de près de 130 postes qui disparaîtront de nos établissements à la rentrée prochaine (-40 dans les collèges des Alpes-Maritimes, -60 dans les collèges du Var et -30 pour les lycées). Dans ces conditions, la prochaine rentrée scolaire s'annonce sous haute tension, avec un nouveau gonflement des effectifs par classe et l'impossibilité de toute innovation pédagogique, en particulier en direction des élèves les plus en difficulté. Une fois de plus, au lieu de mettre à profit la pause démographique (-1 400 élèves) que connaît notre académie pour améliorer l'accueil de nos élèves et nos conditions de travail chacun subit de plein fouet une austérité budgétaire injustifiable. Seule note un peu positive pour les collèges de nos deux départements, le recteur s'est engagé à ne pas retirer la ½ h par classe de 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> dans le cadre de l'autonomie des établissements, feignant ainsi d'ignorer la consigne du ministre. A suivre dans nos établissements au moment des prochains conseils d'administration.

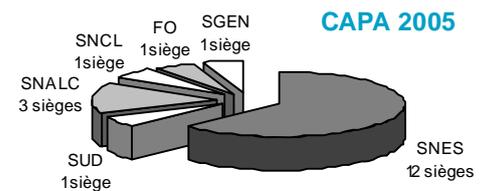
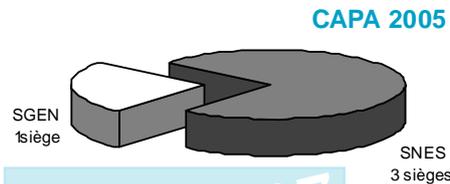
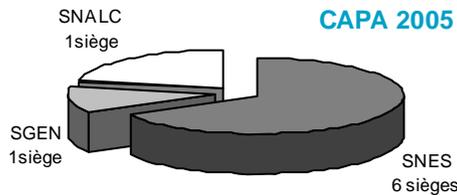
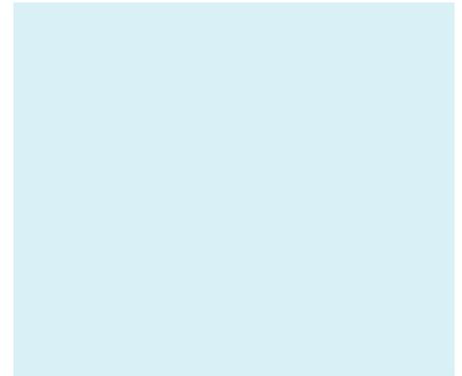
## Agrégés



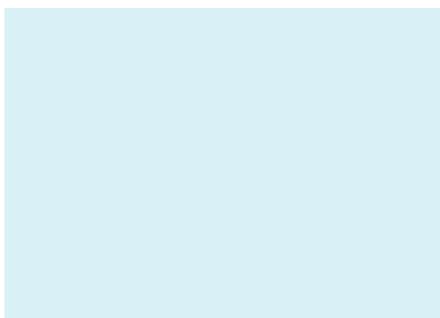
## D.Cio - COPsy



## Certifiés

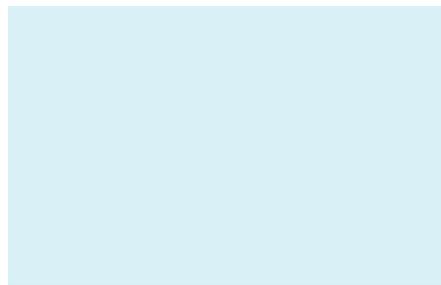


## MI - SE

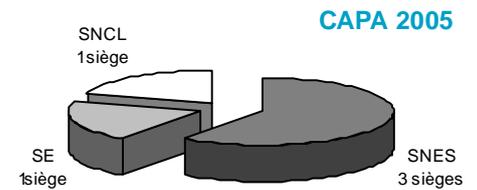
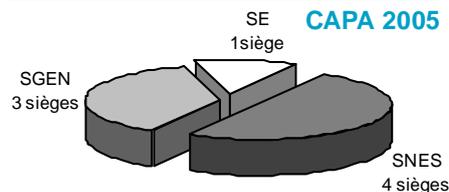
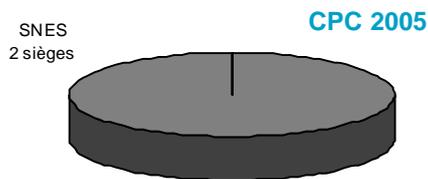
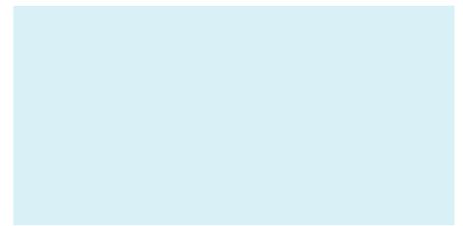


**Pensez à régler votre cotisation syndicale**

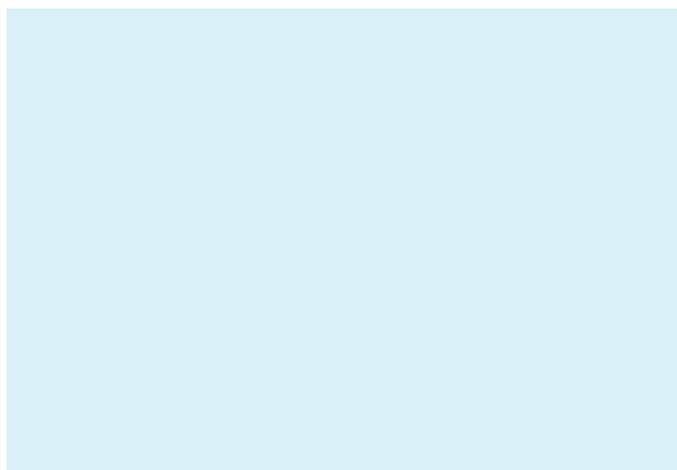
## CPE



## PEGC



## Résultats globaux pour les agrégés, certifiés, Co-Psy, CPE, PEGC, MI-SE.



### Et les autres syndicats de la FSU ?

#### SNUEP-FSU (Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel)

Dans la CAPA des PLP, le SNUEP-FSU obtient 9,67 %, conquiert un siège et devient la 3<sup>ème</sup> force de l'enseignement professionnel.

#### SNUipp-FSU (Syndicat National Unitaire des

Instituteurs, des Professeurs des écoles et des PEGC). Dans les Alpes-Maritimes, il obtient 68,02 % (en baisse de 0,21 %) et 8 sièges sur 10 à la CAPD. Dans le Var, il obtient 51,61% (en progression de 0,66 %) et 6 sièges sur 10. Majoritaire dans les deux départements, le SNUipp-FSU est dans le 1<sup>er</sup> degré LE syndicat qui compte et sur lequel les personnels peuvent compter.

#### SNEP-FSU (Syndicat National de l'Éducation Physique).

Dans la CAPA des Professeurs d'EPS, il obtient 82,87 % (+ 2,84 %) des voix et les 5 sièges. Dans la CAPA des CE d'EPS, il obtient 53,66 % (- 1,90 %) et 2 sièges sur 4. Le corps de Professeurs d'EPS représente 87% des enseignants d'EPS. Le SNEP-FSU est LE syndicat auquel la profession s'identifie.

### Élections professionnelles du 6 décembre

## La profession répond au(x) ministre(s)

Les personnels des collèges, lycées et CIO ont conforté le SNES dans sa position majoritaire en votant à 55% pour les listes qu'il présentait dans toutes les catégories. En effet, le SNES-FSU se positionne très largement devant les autres organisations syndicales qui obtiennent entre 2% et 7% des suffrages (Cgt 2%, Sud 3,6%, Unsa 4,7%, Fo 5,3 %, Sncl 5,8%, Sgen 7%). Seul point, au-dessus de ce niveau de résultats, un vote Snalc qui dépasse encore, malgré un désaveu, la barre des 10%.

Électeurs, sympathisants, adhérents, militants SNES à des niveaux divers... nous pouvons nous congratuler !

Ceux qui, ministre en tête, syndicats minoritaires derrière, ont parié sur une dispersion de la profession et un émiettement de l'organisation majoritaire en sont pour leurs frais : la greffe de la Cgt n'a pas pris ; la Cfdt a été justement sanctionnée pour son adhésion à la réforme des retraites en 2003 ; le Snalc paie son alignement idéologique sur la ligne régressive et réactionnaire du gouvernement et sa passivité dans la défense des personnels... Quant aux autres (Sud, Fo, Unsa, Snc), leur espoir d'affaiblir l'organisation majoritaire a fort heureusement été anéanti par le vote des personnels, qui ont sanctionné « l'investissement » de ces organisations ces trois dernières années...

Peu importe, d'autres qu'eux continuent de porter, forts de leur représentativité réaffirmée, les aspirations de la profession, face à un ministre et à un gouvernement contraints d'entendre la voix de ceux qui font vivre le service public d'éducation, qui clame : NON à la loi Fillon et aux remplacements De Robien, NON à une politique éducative qui veut exclure au lieu d'éduquer et d'insérer, NON à de nouvelles suppressions de moyens et de postes, en particulier dans notre académie...

Dès le 2 février prochain, le SNES s'emploiera à réaliser l'unité de la profession, dans la FSU et au-delà, pour susciter des actions d'ampleur et l'emporter enfin contre des politiques qui vont à rebours de l'intérêt de la jeunesse et de l'avenir de la nation. Plus que jamais, vous pouvez compter sur le SNES, et ministres, recteurs et chefaillons de tous horizons devront compter avec le SNES et les syndicats de la FSU !

ERIC MICHELANGELI

## CARRIÈRES, PROMOTIONS

### Des droits pour tous !

Les conditions dans lesquelles sont prononcées nos promotions sont définies par nos statuts, dans un cadre commun qui assure nos droits individuels et collectifs.

Ces cadres statutaires font l'objet de remises en cause profondes. En effet, la politique gouvernementale de réduction des dépenses cherche à briser les solidarités et les repères communs pour individualiser nos carrières et encadrer fortement nos métiers. Ces logiques, qui s'appuient sur la déconcentration et la décentralisation, bafouent l'égalité de traitement des personnels sous couvert d'une gestion plus « qualitative » des ressources humaines. Tels sont les ressorts de la « nouvelle gestion des ressources humaines », qui donne aux recteurs la main sur nos promotions, et tend à soumettre nos carrières à des décisions aléatoires n'offrant ni garanties ni lisibilité pour les perspectives de chacun. Le ministère nous met sous pression pour nous faire accepter ces régressions tout en alourdissant notre charge de travail et en dénaturant nos métiers (remplacements De Robien, bivalence...). Il veut des personnels soumis aux hiérarchies, dans le cadre d'une Fonction publique « d'emploi » et non plus « de carrière ». Dans ce contexte, en assurant votre information et votre défense tout en portant l'aspiration de la profession à des carrières revalorisées et conduites dans la transparence et l'équité, le SNES demeure votre fidèle représentant et votre plus ferme soutien devant l'administration, à chaque étape de votre carrière.

#### Promotion de corps : devenir certifié, devenir agrégé

Candidature : du 12 au 27 janvier  
Confirmation et retour des pièces : jusqu'au 3 février auprès du secrétariat de votre établissement.

CAPA certifiés : le 21/03/06

CAPA agrégés : le 30/03/06

CAPN agrégés : fin mai

#### Promotion de grade : accéder à la hors-classe, accéder à la classe exceptionnelle

Candidature : il n'y a plus d'appel à candidature. En effet, les dossiers de tous les agrégés remplissant les conditions sont désormais censés être examinés par le Recteur... D'où l'intérêt de se connecter, pour contrôler et enrichir son dossier en ligne, sur i-Prof (<https://bv.ac-nice.fr/iprof/ServletIprof>), dans les meilleurs délais. N'hésitez pas à contacter la Section académique pour vous accompagner dans vos démarches sur ce nouvel outil de gestion. Un stage de formation syndicale sera d'ailleurs organisé à cet effet.

#### Hors classe des agrégés.

La procédure est profondément modifiée. Le ministère poursuit l'offensive engagée l'an passé chez les certifiés et CPE. Son objectif est de limiter la promotion des agrégés en fin de carrière et d'écarter définitivement un nombre important d'entre eux. À cet effet, il a recours à deux discriminants : l'avancement au choix et la bonification rectorale.

CAPA : le 13/04/06

CAPN : date non connue

#### Hors classe des certifiés et des CPE.

Le ministre persiste. Comme l'an passé, où les procédures d'accès à la hors-classe ont été bouleversées, la note de service ministérielle donne au recteur toute latitude pour déterminer « son » barème. Le bilan accablant qui a été tiré des différentes CAPA hors-classe dans toutes les académies (Cf. pour l'académie de Nice, encart au n°188) n'a pas fait changer d'avis le ministre... *Perseverare diabolicum...*

Barème 2006 : Aucune circulaire rectorale n'est parue à ce jour pour la campagne 2006. Vos représentants SNES assureront votre information dans les meilleurs délais, et feront valoir le droit de nos professions aux débouchés de carrière acquis par la lutte des personnels en 1989.

CAPA Certifiés : le 23/06/06

CAPA CPE : le 18/05/06

#### Hors classe et classe exceptionnelle des PEGC.

Candidature : il n'y a plus d'appel à candidature. En effet, les dossiers de tous les PEGC remplissant les conditions sont désormais censés être examinés par le Recteur... Il convient toutefois de se connecter, pour contrôler et enrichir son dossier, sur <http://www.education.gouv.fr/personnel/siap/>, du 14 février au 6 mars.

CAPA : le 30/05/06

#### Avancement d'échelon : le calendrier

Les CAPA et CAPN examineront les situations des collègues « promouvables » entre le 1<sup>er</sup> septembre 2005 et le 31 août 2006 :

**CAPA** - CO-Psy : 19 janvier ; PEGC : 2 février (susceptible d'être remis) ; CPE : 7 février ; PLP : 7 février ; certifiés : 9 février ; CE d'EPS et P d'EPS : 10 février.

**CAPN** - Agrégés : fin mars, à confirmer.

#### Pour votre information et votre défense.

- Lisez le supplément carrière de l'US du 12 janvier 2006, également disponible sur [www.snes.edu](http://www.snes.edu).

- Adressez vos fiches syndicales (dans l'US ou sur [www.snes.edu.s4pub](http://www.snes.edu.s4pub)) à la Section académique du SNES.

## TZR !

Contrairement à certaines rumeurs, toute affectation en courte et moyenne durée (dont la durée est inférieure à l'année scolaire) ouvre droit au versement de l'I.S.S.R., y compris si elle a commencé le 1er septembre 2005.

N'hésitez pas à en faire la demande auprès du rectorat et à nous alerter en cas de problème.

## CARRIÈRES : COMPRENDRE ET UTILISER I-PROF

**Mardi 21 mars de 9h30 à 17h.**

**Collège La Peyroua, Le Muy.**

La profonde transformation des modes de promotion (tableau d'avancement à la hors-classe principalement, mais aussi liste d'aptitude au corps des agrégés) imposée par le Ministère s'accompagne de la généralisation du recours au dossier administratif informatisé. D'où l'importance stratégique que revêt désormais l'application i-Prof (<https://bv.ac-nice.fr/iprof/ServletIprof>).

En effet, les éléments constitutifs de votre barème ou de votre dossier (notations administrative et pédagogique, *Curriculum vitae* " parcours de carrière ", " parcours professionnel "), sont consultables sur cette application. Le cas échéant, vous pouvez enrichir ou amender votre dossier, ce qui pourrait avoir une importance décisive, car l'avis porté par le recteur sur votre candidature (que vous pourrez consulter, tout comme l'avis de votre chef d'établissement... sur i-Prof !) repose pour une part importante sur ces éléments...

Il est frappant (c'est même assez révélateur des intentions du ministre) de constater que la systématisation du recours à cet outil, martelée notamment par le BO n°47 du 22 décembre dernier, n'implique pas pour l'administration une formation des personnels concernés à leur utilisation... Comme si le dispositif réglementaire n'était pas déjà suffisamment porteur d'inégalités de traitement !

Puisque l'outil i-Prof est devenu stratégique ; puisque le SNES-FSU, en tant que syndicat majoritaire, a pour principe d'assurer l'information et la défense des collègues afin de garantir l'équité et la transparence dans tous les actes de gestion, la section académique organise, un stage de formation syndicale : «Carrières, promotions, la nouvelle donne : s'y retrouver, comprendre et utiliser i-Prof»

## LANGUES VIVANTES, LES GROUPES DE COMPÉTENCES

**Mercredi 29 mars de 9 h à 16h 30.**

**Lycée du Parc Impérial, Nice.**

Le SNES se bat depuis des années à tous les niveaux pour que soit maintenue la diversité de l'offre des langues vivantes pour tous. De son côté, le ministère, après avoir restreint l'offre de formation et méprisé les exigences pédagogiques en imposant le regroupement des élèves, prend un décret (juillet 2005, que le SNES a condamné en votant contre au Conseil Supérieur de l'Éducation) qui remet en cause l'enseignement des langues par la mise en place des groupes de compétences.

La circulaire de rentrée 2005 instaure ce nouveau mode d'organisation dans au moins un lycée et un collège par bassin de formation. Cette expérimentation, dont le ministère risque de tirer des conclusions prévisibles, ne leurre personne : modules d'apprentissage, unités capitalisables, certifications externes, autant de dispositifs qui, sous prétexte d'alignement sur le référentiel européen (CECR) rompent avec l'acquisition d'une culture commune et font la part belle au socle commun.

L'enseignement par groupes de compétences peut-il résoudre l'hétérogénéité des classes ? Quels en sont les dangers ? Quels dispositifs non discriminants permettraient d'afficher les mêmes ambitions pour tous ? Autant de sujets dont il est urgent de débattre pour poursuivre l'offensive syndicale face à ce bouleversement majeur en matière d'enseignement des langues vivantes.

Ce stage, initialement prévu au premier trimestre, aura lieu en présence de Thérèse Jamet-Madec, responsable nationale du groupe langues vivantes



## CORPS ET SANTÉ AU FÉMININ

**Stage organisé par le secteur Femmes de la FSU Var.**

**Vendredi 3 mars à partir de 9h.**

**Collège André Malraux à la Farliède.**

Depuis l'année dernière, le FSU Var organise un stage (ouvert à toutes et à tous !) pour fêter à sa façon la Journée de la Femme. Ce stage traitera, à partir des recherches faites sur l'éducation physique et sportive, de la gestion du corps (y-a-t'il une appréciation genrée des corps en activité ?) et de la santé des adolescentes (participation d'une psychologue). L'après-midi sera consacrée à la santé des personnels avec une intervention de la MGEN qui nous parlera des différences hommes-femmes en matière de santé.

Dépôt de la demande auprès du chef d'établissement avant le 3 février.

**Pour s'inscrire : tel : 04-94-93-04-40 ; fax : 04-94-93-04-74 ; mel : fsu83@fsu.fr**

**Modèle de demande d'autorisation d'absence et bulletin d'inscription au stage de formation syndicale :**

à télécharger sur le site de la section académique [www.nice.snes.edu](http://www.nice.snes.edu), rubrique «Stages»

## HISTOIRE

**Jeudi 30 mars de 9h 30 à 17h.**

**Local du SNES, 264 boulevard de la Madeleine, Nice.**

Débat sur la loi de février 2005 et l'enseignement de la «présence positive de la France outre-mer», pressions mémorielles sur les enseignants et les historiens, réforme annoncée des programmes de collège, avec des enjeux fondamentaux à l'heure du socle commun, redéfinition des programmes et des épreuves d'examen dans les voies technologiques : l'enseignement de l'histoire-géo est sous les feux des projecteurs. Venez en débattre, en présence de Dominique Comelli, responsable nationale. Songez à déposer une demande d'autorisation d'absence dès à présent.

## LES SCIENCES DE LA VIE EN QUESTION

**Mardi 4 avril 2006 de 9h 30 à 17h.**

**Local du SNES, 264 boulevard de la Madeleine, Nice.**

Programme de la journée : évolution des contenus des programmes au collège et au lycée. Relecture des programmes en collège, nouveau programme de 6<sup>ème</sup>, nouvelle classification, recul du «végétal», inflation des «éducation à...» (santé, sexualité, environnement et développement durable...). Darwin ou le dessein intelligent : réflexion sur l'offensive du créationnisme aux Etats-Unis d'Amérique (et en France à un degré moindre). Menace faite à l'enseignement de l'Évolution et à la pensée scientifique. Rappel sur la construction de la Laïcité en France. Des échanges avec les participants seront proposés tout au cours de la journée. Pour des questions d'organisation, faites-nous savoir dès maintenant si vous souhaitez participer à ce stage.

## Collège André Léotard : la fin de la ZEP ?

Sous couvert de relancer les ZEP, le ministère vise à sortir un nombre important d'établissements de l'éducation prioritaire. Si c'était le cas de notre collège, quelles en seraient les conséquences pour les personnels et les usagers ?

### Les dotations financière et horaire :

- perte de la subvention ZEP (13000 •) permettant l'achat de matériels et le financement de projets d'activités pédagogiques, sportives et culturelles,
- diminution du coefficient H/E de la DGH, d'où l'augmentation des effectifs des classes, la diminution des horaires par matière, la suppression des IDD et des aides individualisées de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>,
- perte d'un CPE sur les deux, le nombre d'élèves étant inférieur à 600,
- diminution des horaires d'accueil de l'assistante sociale et de l'infirmière,
- diminution de l'encadrement en personnel de surveillance.

### La vie au quotidien

Sans refonte de la carte scolaire, la population accueillie restant la même, on peut aisément prévoir les problèmes suivants :

- problèmes de discipline dans les cours en raison des sureffectifs des classes,
- problèmes de violence et de dégradations hors des cours en raison du manque de surveillants,
- manque de disponibilité de l'équipe socio-éducative, et dégradation du lien famille-collège.

### Plus spécifiquement pour les élèves :

- suppression des aides individualisées appréciées par tous,
- risque de montée des incivilités et de l'insécurité.

### Pour les parents :

montée des demandes de dérogation (jusqu'à présent ceux qui « venaient à reculons » appréciaient après coup les projets, la qualité d'écoute, la faiblesse des effectifs par classe et les dispositifs d'aide possibles grâce au label ZEP).

### Pour les personnels :

l'an dernier ils ont déjà perdu les bonifications pour les mutations. A cela s'ajouteraient :

- perte de l'indemnité ZEP (1100 •),
- dégradation des conditions de travail dans les cours,
- manque de disponibilité du CPE très sollicité.

Nos élèves n'ont ni brûlé des voitures, ni dégradé le collège durant les émeutes de novembre 2005. Faut-il en conclure qu'ils n'ont plus besoin de l'encadrement éducatif dont ils ont bénéficié jusqu'à présent grâce aux moyens apportés par le classement de l'établissement en ZEP ?

CHRISTINE CONCAS – S1 COLLÈGE A. LÉOTARD

# ZEP : liquidation... avant fermeture (?)

Si l'éducation prioritaire est redevenue un des leitmotiv des discours gouvernementaux, c'est que, profitant cyniquement des événements, le gouvernement a organisé un véritable plan de liquidation des ZEP. Sous la nouvelle étiquette «collège ambition réussite», il évince progressivement du dispositif ZEP 900 des 1100 établissements du second degré actuellement classés et redéploie les moyens actuels, déjà bien insuffisants, sur seulement 200 collèges (dits de niveau 1). L'avenir des 900 établissements écartés du dispositif est donc des plus inquiétants : perte progressive des moyens (pour ceux classés en niveau 3) et maintien (mais pour quelle durée?) des moyens actuels (pour ceux classés en niveau 2).

CORINNE GIOANNI

## Z.E.P. : Priorité au «Tous ensemble»

Qui veut noyer les ZEP les accuse de la rage. Les campagnes gouvernementales ont déferlé ces derniers mois pour démontrer l'échec de l'éducation prioritaire.

L'argument cent fois rabâché est que les résultats n'y sont pas devenus meilleurs : argutie malhonnête qui oublie la terrible paupérisation qu'ont subie les populations concernées. Ainsi, au collège des Mûriers à Cannes, plus de cent élèves n'avaient pas encore payé la cantine à Noël : chiffre sans précédent qui en dit long sur l'appauvrissement des familles et ses conséquences culturelles.

Et pourtant, les études sérieuses montrent que pour les élèves en besoin de réussite, les ZEP, qui accueillent 21,4% des collégiens, produisent une valeur ajoutée supérieure aux autres établissements.

Mais pour de Villepin et de Robien, l'accusé est forcément coupable. Dans notre Académie, une poignée de ZEP - les APV ? - sera maintenue et pilotée sous le sigle EP1 «Ambition Réussite». On y injectera des profs pris ... aux autres établissements ! Ces profs seront choisis sur profil, cadrés par lettre de mission ; ils devront rendre des comptes !

Les autres ZEP seront divisées en deux groupes : Les EP3 seront déclassés rapidement et ramenés au seuil des 30 élèves par classe. Les EP2 seront maintenus, mais pour combien de temps ? Car le ministre a prévenu que le déclassement des EP3 ne suffira pas à financer les EP1. La division en EP2 et EP3 semble surtout présenter pour le pouvoir l'avantage de diviser les personnels pour mieux les liquider en deux temps.

Ainsi, aux Mûriers, aux Vallergues, à Gérard Philippe, les trois collèges ZEP de Cannes, des hiérarchies «compatissantes» tentent de nous expliquer que, forcément, «c'est la ZEP d'un des deux autres collèges qui sera supprimée, et que donc, ce n'est pas le moment de bouger au risque de compromettre la nôtre».

Minables petites manœuvres, comme si Victor HUGO n'avait pas illustré que «ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent».

Or, c'est bien cela l'enjeu car la casse de l'éducation prioritaire va très loin. Celle-ci faisait de la réussite des élèves des zones défavorisées un grand chantier social collectif. C'était du «réussir ensemble». Certes, les moyens ont manqué. Mais, comme le propose le SNES, cette ambition pourrait être relancée : véritable prévention de l'échec, moins de 20 élèves par classes, du temps de concertation pour les équipes, plus de profs pour le soutien, plus de Co-Psy, d'assistants sociaux ...

La philosophie du gouvernement est toute autre. Voici venu le temps de l'individualisation extrême et du mérite. Qui ne réussira pas sera responsable de son échec. Malheur aux pauvres ! L'heure est au tri : Aux «cancres» l'éviction dès 14 ans vers un apprentissage voué à l'échec, aux «méritants» des dérogations à la carte scolaire pour fuir l'«Enfer» des ZEP.

À ceux qui resteront, le savoir minimum : dérogations aux programmes, extinction des matières «secondaires», bivalence et démotivation des profs.

Le plan ZEP 2006 est bien un laboratoire pour tout le 2nd degré : pour les élèves, la sélection triomphante. Pour nos enseignements, l'abaissement des savoirs, l'écrémage des matières. Pour nos carrières, profilage, individualisation, rentabilité, caporalisme.

Défendre et relancer toutes les ZEP, c'est l'intérêt de tous les profs, qu'ils soient en Collège ou en Lycée, en ZEP ou non, en ZEP menacée ou non. La nouvelle carte des ZEP sera connue sous peu : il ne s'agit pas d'attendre pour compter les vivants et les morts mais de construire d'urgence le rassemblement nécessaire. On peut compter sur les établissements ZEP de Cannes et d'ailleurs pour coordonner leur action de résistance, gagner le soutien des parents, des élus et de tout le 2nd degré.

JEAN-MARIE LANGOUREAU - COLLÈGE DES  
MÛRIERS (CANNES LA BOCCA)

# GRÈVE UNITAIRE NATIONALE

à l'appel de la FSU, CGT, CFDT, FO, UNSA, CFTC, CGC

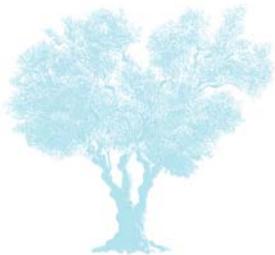
NON AU DÉMANTÈLEMENT DES SERVICES PUBLICS :

## DÉCRÉTONS L'ÉTAT D'URGENCE !

Contre les remplacements De Robien et la bivalence  
Contre les fermetures de postes et la baisse des recrutements  
Contre la baisse de notre pouvoir d'achat  
Contre la précarité

## DÉCRÉTONS L'ÉTAT D'URGENCE !

Pour une autre politique éducative  
Pour l'abrogation de la loi Fillon  
Pour le respect des droits statutaires  
Pour l'emploi public



# TOUS EN GRÈVE LE JEUDI 2 FÉVRIER

Manifestons à 10h à TOULON, place de la liberté, à NICE, théâtre de verdure,  
à DRAGUIGNAN, sous-préfecture

## STOP BOLKESTEIN !

**NON** au pavillon de  
complaisance sociale !

La directive maritime, petite soeur de celle-ci, n'a pas été acceptée par le parlement européen : il faut dire qu'il y avait quelques milliers de dockers d'Europe à Strasbourg à la mi-janvier.

**Exigeons le retrait définitif  
de la directive Bolkestein !**

**Manifestons à Nice,  
le 11 février à 14h 30  
à la gare SNCF Thiers**

**Pour soutenir la manifestation  
européenne de Strasbourg,  
le 14 février.**

## Laïcité, j'écris ton nom.

Eclipsé par les événements dans les banlieues, le centenaire de la proclamation du caractère indivisible et laïque de la République n'aura pas fait souvent la une des actualités. Lorsqu'on voit le Président de la République convier, pour fêter la loi de 1905, tous les plus hauts dignitaires religieux du pays, et son bouillant Ministre de l'Intérieur proposer un toilettage de la loi, histoire de faciliter le financement par l'Etat de lieux de cultes, on n'en sera qu'à moitié surpris. La désespérance et la colère des jeunes tombaient à pic. Alors qu'il est de bon ton de multiplier les commémorations et de mettre en place une "histoire à pilotage mémoriel" (J-P Rioux), nos gouvernants ont voulu minimiser l'importance de la loi de 1905. Pourtant, le respect de la laïcité n'est pas une évidence pour tous. En 2006, comme l'an dernier, les candidats à l'agrégation interne d'histoire-géographie composeront dans une salle du séminaire louée pour l'occasion par l'Education Nationale. Mieux (ou pire), dans le cadre du plan académique de formation, le collège privé, en partie sous contrat, Or Torah accueillera un stage sur la citoyenneté. A quand une délocalisation de certaines de nos classes surchargées dans une église ou une mosquée ?! Enfin, si, comme l'aurait souhaité le SNES, la loi sur la laïcité, récemment votée, avait davantage rappelé que l'école doit rester neutre et à l'abri de toute propagande de quelque type qu'elle soit, aurait-il été possible à Mme Laurence Parisot, présidente du MEFEF, de dire aux élèves d'un collège antibois, via une visioconférence, que "l'entreprise est d'abord un lieu d'aventures humaines" ? C'est sûr, pour les jeunes qui devront subir le contrat nouvel embauche concocté par le gouvernement, aventure il y aura, mais sera-t-elle humaine ? C'est beaucoup moins certain.

Et dire que certains seraient prêts à croire que la défense de la laïcité est une idée dépassée ! En réalité, elle est une vieille idée toujours neuve !

JEAN-PAUL CLOT